



Paris, le 19 janvier 2024

OBJET : DEMANDE DE CONCERTATION URGENTE

Monsieur Le Premier Ministre,

Pour faire suite à notre envoi du 17 janvier (*voir pièces jointes*), nous souhaiterions obtenir une réponse avant le 24 janvier sur les problématiques soulevées.


Nous demandons l'annulation de la décision du 11 décembre 2023 relative à l'établissement d'une convention type à destination des entreprises de taxis et des organismes locaux d'assurance maladie parue le 4 janvier 2024, aux motifs que les engagements pris par Mr le Directeur de la caisse nationale d'assurance maladie ne sont conformes ni aux discussions, ni à la nécessaire revalorisation tarifaire souhaitée par la profession, compte tenu du contexte inflationniste.

Des mouvements sociaux sont d'ores et déjà prévus en région Occitanie dès le 24 janvier.

A défaut de réponse favorable nous vous informons que nos organisations professionnelles nationales et locales déclencheront un mouvement sur l'ensemble du territoire dès le 29 janvier 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir y porter toute votre attention et, comptant sur une prompt réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la FNAT
Le président
Bernard CREBASSA




Fédération Nationale des Artisans du Taxi
219 rue de la Croix Nivert
75015 Paris
fnat.direction@fnataxi.fr

Pour la FNNT
La Présidente
Emmanuelle CORDIER




Fédération Nationale Du Taxi
38 rue de Chartres
28360 Vitray en Beauce
infocontactfndt@orange.fr

Pour la FNTI
Le Président
Ahmed SENBEL




Fédération Nationale des Taxis Indépendants
139 Rue Baraban
69003 Lyon
federationnationale.fnti@gmail.com